

À: Ellassal, Edith-Farah
Objet: RE: Rép. : Fwd: Urgent: Rappel concernant la DG-0240-D

De : Marie-Paule Boucher [<mailto:marie-paule.boucher@justice.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 22 août 2018 14:08

À : Ellassal, Edith-Farah <edith-farah.ellassal@cerp.gouv.qc.ca>

Cc : Andréane Lespérance <Andreane.Lesperance@mce.gouv.qc.ca>; Robillard, Denise <denise.robillard@justice.gouv.qc.ca>; Barry-Gosselin, Marie-Josée <marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca>

Objet : Rép. : Fwd: Urgent: Rappel concernant la DG-0240-D

Bonjour,

Tel que demandé, nous vous transmettons le complément de réponse pour la demande de renseignements DG-0240-D:

Question 3B - Toute information concernant l'engagement médiatisé du ministère québécois du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de mars 2017 pour assumer temporairement les frais de ces personnes.

- Des échanges sont en cours entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et Santé Canada concernant la situation des **personnes amérindiennes vivant sur une réserve et qui sont tenues de loger dans un centre de désintoxication à la suite d'une ordonnance de la cour.**
- Compte tenu que la responsabilité première à l'égard de cette clientèle revient au gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec ne peut, au mieux, qu'agir en complémentarité afin de ne pas s'y substituer.
- Le 14 mai 2018, le gouvernement fédéral a entériné la décision d'assumer les coûts des services de toxicomanie pour la clientèle autochtone vivant sur réserve au Québec.
- En attendant les modifications nécessaires, le MTESS s'est engagé de façon transitoire et exceptionnelle à assumer les frais de séjour pour cette clientèle.

Question 3C - Toute information concernant l'entente conclue entre Santé Canada et le MTESS pour la création d'un programme particulier pour leur permettre d'accéder à ces ressources.

- Il n'y a pas d'entente conclue entre Santé Canada et le MTESS. Toutefois, des rencontres sur une bases régulières ont lieu afin de permettre la prise en charge de la clientèle dans les meilleurs délais.

Question 3D - Toute information sur les critères d'admissibilité à ce programme, notamment les critères liés à la résidence, au statut, aux ordonnances judiciaires ou autre.

- Outre le critère lié à la résidence, les critères d'admissibilité pour la couverture des frais de séjour pour des services en toxicomanie des personnes amérindiennes vivant sur une réserve et qui sont tenues de loger dans un centre de désintoxication à la suite d'une ordonnance de la cour sont celles prévues au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles et à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Cordialement,

Marie-Paule

Me Marie-Paule Boucher, LL.B.
Ministère de la Justice
Division litige, droit public, affaires juridiques et législatives- Justice
1200, route de l'Église, 2^{ème} étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Téléphone: (819) 527-9935
Télécopieur : (418) 266-0342
Courriel : marie-paule.boucher@justice.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

>>> <edith-farah.elassal@cerp.gouv.qc.ca> 2018-08-22 13:22 >>>

Bonjour,

Le délai de réponse est expirée relativement au dossier mentionné en objet. Je vous rappelle que réponse complète était attendue le mois passé.

Pouvez-vous faire un suivi et me revenir rapidement?

Merci,

Edith-Farah Elassal, procureure

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: "Poisson, Jacinthe" <jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca>

Date: 20 août 2018 à 09:36:50 UTC-4

Destinataire: Martin Rhéaume <martin.rheaume@msss.gouv.qc.ca>, 'Me Marie-Paule Boucher' <marie-paule.boucher@justice.gouv.qc.ca>, "denise.robillard@justice.gouv.qc.ca" <denise.robillard@justice.gouv.qc.ca>, "deirdre.geraghty@justice.gouv.qc.ca" <deirdre.geraghty@justice.gouv.qc.ca>, Johanne Rhainds <Johanne.Rhainds@msss.gouv.qc.ca>

Cc: "Elassal, Edith-Farah" <edith-farah.elassal@cerp.gouv.qc.ca>, "Durocher, Nicole" <nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca>, Barry-Gosselin, Marie-Josée <marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca>

Objet: Urgent: Rappel concernant la DG-0240-D

Bonjour M. Rhéaume,

Veillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe concernant la DG-0240-D.

La CERP constate ne pas avoir reçu de réponse concernant les **questions 3b, 3c et 3d**, malgré nos correspondances des 5 et 24 juillet. Nous vous demandons de remédier à ce défaut afin de nous acheminer une réponse complète avant **mardi le 21 août à 17h00**.

Cordialement,